

2018-4

**COMITE SYNDICAL DE L EPTB VILAINE**  
**jeudi 8 mars 2018**  
**à 14H30 à LA ROCHE BERNARD**

**3.1 RESSOURCES :****Exercice 2017 : résultats : affectation****Budget Principal**

Le Conseil syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit cumulé de la section d'investissement de : 660 847,23 €
- Un résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de : 2 647 382,83 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 312 900,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, de la manière suivante :

- Compte 1068 : excédent capitalisé 973 747, 23 €
- Compte 002 : excédent reporté 1 673 635,60 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017 tel que présenté.**

**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**

**Solène MICHENOT**